

## Groupe de travail COVID 19 du 13 mai 2020

Cette réunion était présidée par M. Philippe MERILLON

**FO Agriculture** était représentée par Jean-Christophe LEROY - Christine HEUZE - Stéphane TOUZET - Anaïs VILLAIN

### Le dialogue social ce n'est pas " les petits arrangements entre amis !"

#### Les points saillants de ce groupe de travail

L'administration souhaitait la validation, pour une diffusion immédiate, du projet plan ministériel d'organisation de l'activité en phase de déconfinement et de ses annexes.

**Petit rappel de FO Agriculture** : un groupe de travail n'est pas un CTM et aucun document étudié lors de cette réunion ne peut être validé. La reconvoque d'une instance réglementaire (CTM) est donc nécessaire afin de bénéficier de l'avis des syndicats représentatifs. Un CTM sera convoqué ce vendredi.

**FO Agriculture**, sans remettre en cause l'investissement des uns et des autres ni ses propres efforts en la matière, a jugé nécessaire de mettre un frein à la précipitation

désordonnée qui entraîne la zizanie dans bon nombre de services de l'État, mettant ainsi, en danger les agents au sein des services et des établissements.

**FO Agriculture** a donc rappelé les fondamentaux d'un dialogue social efficace et responsable, et demandé la tenue d'un CTM formel afin que le plan d'organisation d'activités soit soumis au vote et où chacun pourra assumer ses responsabilités.

**FO Agriculture** a cependant poursuivi sa participation à cette réunion pour porter les problématiques soulevées ces derniers jours par les collègues afin de tenter d'obtenir des réponses.

#### Déclaration de FO Agriculture

*Monsieur le Président, le dialogue social a besoin de temps ! Temps de préparation, temps de travail sur les documents proposés, temps d'écoute et temps d'échanges ! Actuellement, nous travaillons dans la précipitation. Nous devons retrouver ce temps pour travailler sereinement et construire les actions de demain. Si nous ne respectons pas ce temps nécessaire, nous faisons de la "caricature" de dialogue social. Ça y ressemble, mais cela ne l'est pas.*

*Nos actions et nos décisions sont essentielles. Le risque de reconfinement est bien présent. Nous nous devons de mettre en place tous les moyens pour préserver la santé des agents, des usagers et garantir la continuité de nos missions prioritaires en toute sécurité.*

*Pour un dialogue social efficace, il faut aussi un cadre. Si des réunions informelles nous permettent d'avancer rapidement, nous devons aussi reprendre nos travaux en instance, CT et CHSCT. C'est primordial à nos yeux.*

Pour finir et avant de passer la parole à ma collègue de l'EA, nous tenons à vous alerter sur l'agissement de certains chefaillons ou directeurs « **zélés** » qui, au mépris des consignes nationales, prennent des initiatives de réouverture de services ou d'établissements en absence de tout cadre légal, sans consultation des instances locales, simplement par conciliabule avec les agents concernés. Nous ne pouvons tolérer de tels agissements ! Sinon, c'est cautionner la règle des « **petits arrangements entre amis** » au lieu des instances formelles.

### **Enseignement agricole :**

La reprise d'activité mobilise beaucoup d'énergie. Mais il nous faut aussi penser d'ores et déjà à la reprise de septembre. En effet, nous devons prendre en compte que, malgré l'investissement sensationnel de nos collègues, certains élèves, peu nombreux, n'ont pas pu suivre les cours en distanciel (fracture numérique, décrocheurs). Dès la rentrée, il sera nécessaire de se mobiliser pour remettre à niveau des jeunes qui se sont éloignés du système, faire de la remédiation et du soutien, individualisé et en petits groupes. Cela nécessitera des moyens. Nous craignons des problèmes de recrutement puisque les portes ouvertes n'ont pas pu se faire. Des chefs d'établissement seraient incités à la fermeture de classes. Et nous apprenons qu'il va y avoir une baisse de DGH dans les régions. Nous demandons l'amélioration de moyens de la rentrée et la suppression de la politique des seuils.

Dans le cadre de la mise en place de plan de reprise d'activité (PRA) des établissements, nous demandons l'articulation CoHS et CHSCTREA : les CHSCTREA doivent se réunir avant les CoHS afin d'examiner les PRA d'établissements qui seront ensuite vus par les CoHS. En effet, seuls les membres des CHSCT sont formés et en capacité d'évaluer si les dispositions sont valables ou non. De plus, c'est la seule instance qui a les prérogatives d'un véritable de CHSCT dans l'enseignement.

**FO Agriculture** demande que les apprentis ne reviennent pas avant les lycéens. La reprise anticipée est parfois mal perçue par ces jeunes qui ne veulent pas "essayer les plâtres".

La question de l'articulation des PRA des établissements avec les régions se pose aussi. Dans le cadre des missions qui incombent aux Régions, entretien, restauration, transport, les réponses des Régions, voire la communication avec les Régions varient de l'une à l'autre.

Suite au CTEA du 12 mai, des questions importantes sont restées en suspens, en attente d'arbitrage du cabinet :

- Stages : se pose des difficultés dans certains secteurs. Nous souhaitons qu'il n'y ait pas de rupture de l'égalité entre les élèves. Nous demandons une position unique de l'administration.
- Fourniture de masques pour les élèves ? Il faut fournir 2 à 3 masques jetables par jour, notamment pour les internes qui ne pourront pas procéder au lavage.
- Comment rouvrir les internats ?

### **Autres questions portées par FO**

#### **- Prime exceptionnelle :**

**FO Agriculture** a une nouvelle fois saisi le ministère sur le silence qui règne autour sur cette annonce pourtant claire du Président de la République.

#### **- Indemnités spéciales de repas :**

Tous nos collègues ne semblent pas logés à la même enseigne et beaucoup sont à la merci de "**petit chefs**" qui s'octroient des pouvoirs décisionnels qu'ils n'ont pas. Un rappel à la règle large et explicite est nécessaire.

#### **- SEA :**

Ce secteur fait les frais du désordre ambiant ! Certains départements utilisent de manière optimale le télétravail et les nouveaux outils mis à leur disposition, alors qu'ailleurs, les directeurs ordonnent de programmer un maximum de rendez-vous présentiels avant même d'avoir établi leur plan de reprise d'activité (PRA) et sécurisé les procédures.

#### **- DGAL: sécurisation des contrôles et cas particulier de l'Aïd-el-Kébir :**

Concernant l'Aïd, nous avons de nombreuses interrogations de la part de nos collègues, ils nous alertent face à leur expérience en la matière sur leur crainte légitime, notamment dans les régions à risque, sur l'application des mesures d'hygiène et le respect des règles barrières, lors des abattages à cette période. **FO** s'interroge sur les mesures qui s'appliqueront dans le cadre de l'Aïd ?

### - Stages :

**FO** demande au MAA d'avoir une position en concordance avec le ministère du travail, nous avons l'information de difficultés rencontrées dans certains secteurs. **FO** demande qu'il n'y ait pas de rupture d'égalité entre les stagiaires.

## Les réponses de l'administration :

### Nous vivons une période inédite :

Nous vivons une période inédite donc nous avons du mal à savoir comment réagir au mieux, nous voulons le faire sur le principe de maintenir la santé de nos agents et de nos salariés et on a ainsi construit tous ces documents, pour associer tous les secteurs d'activités et les opérateurs sous tutelle.

### Retour sur le CHSCTM :

L'analyse de ce qui a été dit au CHSCTM n'est pas terminée.

La plus grande partie des contributions et amendements des OS seront reprises. Néanmoins, les documents de travail ont d'ores et déjà été diffusés à l'ensemble des services.

**FO** regrette qu'une version de ce plan d'organisation ait déjà été diffusée alors même que les travaux sont encore en cours et que l'arbitrage du CHSCTM n'a pas été rendu. L'administration diffusera donc une énième version ce jour (V22), 24 heures avant que les documents soient validés ou non en CTM. **FO Agriculture** s'étonne de cette nouvelle précipitation.

### Sécurisation des personnels :

Le but est de sécuriser au maximum les personnels dans la continuité des missions.

Pour l'administration, les réponses apportées l'ont été en pleine concertation.

L'administration a cherché à construire un schéma d'organisation très progressif selon des modalités qui permettent la reprise d'activité dans le plus de sécurité possible, en tenant compte des avancées scientifiques et de nos spécificités nationales et locales.

### Le suivi du plan d'organisation de l'activité au sein du MAA en phase de déconfinement :

Il faudra évaluer comment ce plan va fonctionner au cours des semaines à venir (plan de suivi).

Le dispositif étudié n'est validé que pour la période allant jusqu'à fin mai.

### Enseignement - Formation continue (CFPPA et CFA) :

L'ouverture et la sécurité sont de la responsabilité du chef d'établissement. Les réouvertures doivent respecter les conditions de mises en sécurité de tous. Le chef d'établissement s'appuie sur l'aide des instances (CoHS)

Si les conditions sanitaires le permettent alors on peut accueillir les stagiaires de la formation continue ou les apprentis.

La réouverture des CFA est en attente de l'arbitrage du cabinet. Cela doit être une réponse interministérielle.

L'accueil des lycéens pourra se faire à partir de fin mai.

### Fiches opérationnelles :

Les fiches opérationnelles provisoires ont déjà été transmises à l'ensemble des services,

Elles pourraient être retransmises dans leur état provisoire avant vendredi en indiquant que c'est encore une version provisoire avant les validations officielles. **FO** y est opposée.

### Masques :

Dans le cadre de la logistique mise en place par le ministère de l'intérieur, les personnels de l'État ont vocation à se voir attribuer des masques.

Il y a 2 périmètres différents :

- 1 - Agents qui exerçaient leurs fonctions en présentiel durant la période de confinement et qui vont continuer leurs missions.
- 2 - Dotation de masque donné à l'ensemble des personnels retrouvant le présentiel

Les masques sont déjà livrés ou en cours de livraison

NB : les personnels contractuels, ministères ou contractuels d'établissements seront dotés par l'établissement. Les personnels des Régions (par exemple dans les établissements d'enseignements

agricoles) doivent être équipés par leur structure d'affectation et là des problèmes subsistent.

Pour les élèves de l'enseignement agricole :

Une réponse devrait être apportée avant la publication de la note

Pour les non internes la dotation serait de 2 par jour.

Pour les internes, l'administration s'interroge sur la nécessité de le porter tout le temps. La question est restée en suspens au niveau du CTEA.

### Situation des parents et des personnes vulnérables :

Elles peuvent rester pour l'instant à leur domicile, soit en télétravail soit en ASA.

### Situation des personnes vivant avec des personnes vulnérables :

Cette situation n'est pas encore arbitrée.

### Télétravail:

Il doit être réaffirmé partout comme la position par défaut quand cela est possible.

**FO** interrogera l'administration sur ce sujet dans les prochains jours

### Contrôles (DGAL):

Durant la période de confinement, une vingtaine d'instructions techniques ont été transmises aux services, certaines vont être abrogées, d'autres seront maintenues et modifiées.

Pour la reprise des inspections, il sera fait référence :

- 1 - aux priorités nationales et européennes,
- 2 - à l'analyse locale de risque,
- 3 - aux effectifs disponibles dans chacune des structures compte-tenu des contraintes (familiales ...)

Dans les SIVEP, les contrôles documentaires ont été augmentés avec l'aval de la Commission européenne. Une demande de prolongation de la dérogation jusqu'au 30 septembre a été déposée par la France.

Le ministère va inciter les structures à reprendre les inspections liées à la saisonnalité et nécessaires pour pouvoir commencer une activité (agrément).

Cependant il faudra privilégier les contrôles documentaires et faire en sorte que l'inspection physique lorsqu'elle est nécessaire soit préparée en télétravail et réduite au strict minimum.

Les PSPC vont devoir reprendre en tenant compte des obligations et des contraintes européennes.

L'opération alimentation vacances va être adaptée, la programmation annuelle sera revue en tenant compte des difficultés et particularités des Directions Départementales.

La préparation au Brexit va devoir se poursuivre car la Grande Bretagne refuse de repousser la date "butoir" du 1er janvier 2021.

Aux instructions sera annexé un guide pratique "Comment se comporter face aux administrés et professionnels suite à la crise COVID-19"

### - Aïd :

La DGAL a bien conscience de ce problème, la circulaire annuelle Agriculture/Intérieur est en cours et ne devrait pas tarder.

### - PAC (DGPE) :

57 % des dossiers attendus sont arrivés.

Les échéances doivent être tenues et la situation est encore tendue.

Les contrôles conditionnalité doivent reprendre même si le taux de pression a été abaissé par la Commission Européenne.

Le protocole est en cours de finalisation pour la fin mai.

L'ASP travaille à un protocole de reprise des contrôles sur place, avec une pression de contrôle allégée.

### - Restauration et indemnisations :

La FAQ de la DGAFP est claire : tous les agents qui disposaient d'une restauration collective et qui n'en disposent plus ont droit à l'indemnité forfaitaire. Ce dispositif est prolongé après la date de déconfinement et les DRAAF sont chargées de la mise en œuvre.

#### - Utilisation des grandes salles de réunion :

Elles peuvent être utilisées si les gestes barrières et de distanciation sont respectés

#### - Forfait mobilité durable :

Il est intégré dans la fiche 5 sur les déplacements.

Le dispositif sera mis en place très rapidement, une note de service devrait être publiée la semaine prochaine.

#### - Prime exceptionnelle :

En réponse au courrier de FO adressé à Madame la Secrétaire générale et à l'interpellation de FO lors des différentes réunions et instances, l'administration répond que le principe a été acté pour des personnels confrontés à des contraintes particulières dont la surcharge extrême d'activité.

Le décret est en cours de finalisation et l'arbitrage définitif devrait être rendu d'ici la fin de semaine. Le MAA appliquera la règle et en fera bénéficier tous les agents qui pourront y prétendre avec une déclinaison prévue sur la paye du mois de Juin.

Vos représentants **FO Agriculture**



Suivez toute l'actualité sur notre site : [fo-agriculture.fr](http://fo-agriculture.fr)

